

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 24 OCTOBRE 2013

### **Audit énergétique :**

Le Conseil Municipal décide de réaliser une étude appelée Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (CEOP) pour les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de l'ADEME à hauteur de 60% et une subvention européenne LEADER à hauteur de 20%.

### **Modification des statuts de la C.C.S.R. :**

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières rajoutant la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

### **Prévision de coupe ONF :**

Le Conseil Municipal valide les prévisions de coupes proposées par l'ONF pour 2013 et 2014. Les bois seront vendus par l'ONF conformément au code forestier.

### **Classe de neige :**

Le Conseil Municipal accepte de financer 50% du coût du séjour de deux élèves domiciliés à Souesmes, soit 673,80 €.

### **Subventions 2013 :**

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

* Solognote de Souesmes	2 500 €
* Souesmes Loisir Animation	1 700 €
* A.D.M.R.	635 €
* Jeunes Sapeurs-Pompiers Salbris	150 €
* Union Musicale Ferté-Imbault	250 €
* Chorale Chanterelle Salbris	250 €
* Chambre Métiers Loir-et-Cher	240 €
* C.A.U.E. Blois	120 €
* Association Judo Salbris	300 €
* BP41 – Les Papillons blancs de Loir-et-Cher	50 €
* Association Conciliateurs Justice Loir-et-Cher	100 €
* Association Juges Consulaires Blésois	150 €
* Association Gymnastique Salbris	200 €
* Association Refuge Animalier Salbris	728 €
* MFR Gien	50 €
* MFR Aubigny	50 €
* Fondation du patrimoine	100 €
* Secours Catholique Loir-et-Cher	200 €
* BTP CFA du Loir-et-Cher	65 €
* Commune de Salbris	673,80 €

### **Projet d'ouverture de carrière et de défrichement sur Salbris « Le Bas Boulay » et « Les Varennes » :**

Le Conseil Municipal (1 abstention : Mr FONTAINE) donne un avis favorable au projet présenté par la société LIGERIENNE GRANULATS pour un projet d'ouverture de carrière et de défrichement aux lieux dits « Le Bas Boulay » et « Les Varennes » sur la commune de Salbris.

### **Mise à disposition de matériel :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir des règles concernant les mises à disposition de tables, de bancs et d'une remorque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### • **Les tables et les bancs :**

- Les demandes sont à effectuer auprès du secrétariat de mairie 15 jours à l'avance minimum.
- Les associations, tout comme les particuliers, doivent demander les tables dont elles ont besoin.
- Les tables seront distribuées par les services municipaux le vendredi matin et récupérées le lundi matin.

- Pour une demande un jour en semaine, les tables seront livrées la veille de l'utilisation et récupérées le lendemain de l'utilisation.
- Les services municipaux contrôleront l'état des tables (avant et après utilisation).
- Les tables seront réservées pour la commune pour les manifestations de la Saint-Jean et du 14 juillet.
- Pour toute demande de mise à disposition de table il sera déposé, au secrétariat de mairie, une caution de **50 €uros** qui sera restituée s'il n'est pas constaté de dégât matériel.
- La caution devra être versée **15 jours** avant la mise à disposition.
- Les demandes de mises à disposition émanant des associations de Souesmes passeront en priorité sur celles émanant des particuliers. Un courrier sera envoyé à chaque association pour qu'elles pensent à réserver les tables longtemps à l'avance.
- **La remorque :**
  - Les demandes sont à effectuer auprès du secrétariat de mairie 1 semaine à l'avance minimum.
  - La remorque sera emmenée chez les particuliers par les services municipaux.
  - La mise à disposition pourra se faire pour le week-end ou pour un jour de la semaine.
  - Les déchets devront être triés dans la remorque.
  - La mise à disposition sera payante.
  - Si le paiement n'a pas été effectué auprès du secrétariat de mairie, la remorque ne sera pas mise à disposition.
  - Tarif : **20 €uros** la rotation de la remorque

### **Projet de loi « ALUR » :**

Le Conseil Municipal exprime son opposition au projet dit « ALUR » concernant un transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes. Il demande la suppression pure et simple de l'article 63 de ce projet de loi.

### **Demande de dénomination d'une rue :**

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de l'Union Nationale des Combattants 41 afin qu'une rue ou une place de la commune soit dénommée « rue des combattants d'Afrique du Nord 1<sup>er</sup> janvier 1952 – 2 juillet 1962 ».

### **Demande de Mme LEGLISE-DESSANGE :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame LEGLISE-DESSANGE, cosigné par des riverains de la rue de Nançay, demandant l'installation de ralentisseurs afin de réduire la vitesse sur cette voie.

Cette demande est prise en considération et l'implantation de deux plateaux surélevés est à l'étude.

### **Dotation de Solidarité Rurale :**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'implantation de deux plateaux surélevés sur la rue de Nançay pour un montant de travaux estimé à 11 920 € HT. Le Conseil Municipal sollicite une aide financière du Conseil Général au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

### **Autorisation déclaration préalable :**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'agrandissement des locaux du stade et autorise monsieur le Maire à signer la déclaration préalable.

### **Tracé de la L.G.V. :**

Le Conseil Municipal (2 abstentions : Mrs RICARANT et MOREAU) demande à Réseau Ferré de France, à la SNCF et au Conseil Régional de veiller au maintien de l'ensemble des dessertes actuelles solognotes pour que le POCL (Paris-Orléans-Clermont-Lyon) ne conduise pas à un enclavement de la Sologne au seul bénéfice des agglomérations. Il demande au gouvernement et à Réseau Ferré de France de ne pas choisir le tracé Ouest traversant le Sologne.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires :**

Le Conseil Municipal accepte la proposition faite par SOFCAP (CNP ASSURANCES) pour un contrat d'une durée de 4 ans pour les agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.